



PREFECTURE DE LA VIENNE

COMMUNE DE NAINTRÉ ET VOUNEUIL SUR VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2022-DCPPAT/BE-003 en date du 4 janvier 2022 a été prescrite l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé en vue d'instaurer les servitudes d'implantation de l'ouvrage, déviation DN 100, dossier déposé par GRT Gaz, situé sur les communes de Naintré et Vouneuil sur Vienne

Les pièces du dossier soumis à enquête seront déposées avec le registre en mairies de Naintré et Vouneuil sur Vienne et mis à la disposition du public, pendant **15 jours consécutifs**, soit **du lundi 31 janvier 2022 à 9h au lundi 14 février 2022 à 17h**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Bernard CHAUVINEAU, inspecteur des impôts à la retraite en mairie de Naintré, 19, place Gambetta – BP 4 -86530 Naintré, siège principal de l'enquête publique et à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie :

Naintré	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h
Vouneuil sur Vienne	Mardi 8 février 2022 de 9h à 12h
Naintré	Lundi 14 février 2022 de 14h à 17h

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86 021 POITIERS) de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h sur un poste informatique.

A l'issue des délais prévus à l'article 5 de l'arrêté susvisé, il pourra être pris connaissance des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur en mairie de Naintré et Vouneuil sur Vienne à la Préfecture de la Vienne (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement). Les demandes de communication pourront être adressées à Mme la Préfète (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement).

La déclaration d'utilité publique du projet sera prise par arrêté préfectoral ainsi que les autorisations nécessaires à sa réalisation.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Sébastien BAUDET directeur de projet GRT Gaz – 8, quai Émile Cormerais – CS 50411 – 44819 SAINT HERBLAIN Cedex – tél: 06.16.32.70.70 - courriel : sebastien.baudet@grtgaz.com et blg-grt-dpi-tca-permitting@grtgaz.com

Le présent avis sera également publié sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique).